



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131022-PROF TPCAUI cat 1 n°2

**Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine /
Catégorie 1**

Ref : 2025-2131022

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Ce poste vise explicitement à renforcer l'articulation entre apprentissage des méthodes de recherche et enseignement du projet architectural et urbain. Il doit contribuer à former des praticiens et chercheurs en architecture préparés à agir dans un monde où il est devenu

primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large, de questionner le mode de production de l'espace architectural et urbain, mais aussi de développer des stratégies d'adaptation dont des scénarii de sociétés alternatives face à un réchauffement climatique et à un effondrement du vivant avérés.

L'enseignement pour ce poste se développera en Licence et en Master. Le candidat devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet et de la recherche, capable de convoquer l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Il est attendu que le l'enseignant fasse preuve d'un point de vue critique sur les questions écologiques. Il justifiera d'une démarche capable d'intégrer la complexité, de mobiliser d'autres champs disciplinaires et de déployer, pour l'apprentissage du projet, une approche multiscalaire. La question du vivant et des communs fera partie des problématiques abordées par l'enseignant-chercheur, avec une réflexion sur les modes pédagogiques : enseignement collaboratif et participatif, expérientiel, in situ, nouveaux récits et représentations du projet etc.

L'enseignant devra inscrire son expertise dans le champ de la pensée du vivant en lien avec le déploiement des axes stratégiques portés par l'École face au nouveau régime climatique.

En Licence : encadrer au moins un groupe de projet et aura la charge d'un cours magistral. Il proposera un cours sur les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes écologiques, sociétaux, productifs et technologiques en Licence selon les besoins de l'École.

En Master : encadrer un groupe de projet et participera à un séminaire de recherche. Il encadrera des mémoires de fin d'études. Le candidat devra inscrire ses enseignements dans un ou des domaines d'études de l'École.

En 3^{ème} cycle : il pourra participer à un séminaire doctoral de l'École.

Charges scientifiques : l'enseignant sera invité à participer à la recherche dans l'École et à intégrer un laboratoire de recherche (EVCAU ou CRH-LAVUE).

Profil recherché

1- Expériences et compétences souhaitées

Le candidat devra disposer d'un profil qui combine expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, activité de recherche et une activité reconnue de praticien (actuelle ou passée) dans le champ de l'architecture.

À ce titre, il devra justifier :

-D'une expérience de l'enseignement du projet dans les cycles Licence et Master ainsi qu'en séminaire et cours magistraux. Le candidat doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet dans l'objectif de renforcer l'articulation entre ces deux enseignements et de déployer largement les PFE « mention recherche » avec un des

laboratoires de l'École (EVCAU ou CRH-LAVUE).

-D'une production d'ouvrages, textes et articles dont les dimensions théoriques et scientifiques soient avérées. Il serait apprécié que le candidat dispose d'une expérience d'enseignement à l'étranger.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est souhaité que le candidat dispose d'une expérience de la recherche qui ne soit pas située dans un cadre uniquement académique, mais appuyée également sur l'articulation entre travail de recherche et mise en œuvre d'outils opératoires.

En Master, le candidat doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet pour renforcer l'articulation de ces deux enseignements et déployer les PFE « mention recherche ».

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Doctorat et habilitation à diriger les recherches (HDR)

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement

déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute

combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En

1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 :

A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Service d'enseignement

Liaisons hiérarchiques : directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.